



Badge d'accès entreprise soit disant non rendu

Par **Leonankou**, le **06/08/2022** à **18:25**

Bonjour, rnJe me permets de poster ce message juste pour une petite question assez simple.rnJ'ai travaillé dans une société en juin 2021 type grande surface avec accès au magasin avec un badge. Mon contrat se terminait le lundi, je faisais des horaires type 6h 14h, le vendredi d'avant j'ai eu une suspicion de covid 19, mon responsable direct n'a pas voulu me laisser partir malgré le fait que je tenais à peine debout. Je lui ai donc informé que j'irai chez le médecin l'après-midi même.rnLorsque je suis parti le vendredi sachant mon contrat se termine j'ai laissé toutes mes affaires dans mon vestiaire badge compris. Et là je reçois un mail quasiment un an et 2 mois après, m'informant que je dois le rendre sous une quinzaine de jours sinon il engageront des poursuites judiciaires contre moi à mes frais.rnrnOr je n'ai plus ce badge. Je compte leur proposer une attestation sur l'honneur leur disant que je ne l'ai plus. rnrnJ'ai cru comprendre qu'une perte de matériel comme un badge ne peu être puni pécuniairement ou bien autrement par l'entreprise. rnrnComment faire ?rnrnCordialement,

Par **Leonankou**, le **06/08/2022** à **23:36**

Les autres affaire étaient des affaires à rendre aussi. Type, tenue, badge entrée, badge nominatif. rnrnJ'ai été en arrêt pendant plusieurs jours. Et n'ayant absolument aucune nouvelle par rapport à tout cela. Depuis ce jour je n'ai jamais remis les pieds dans les bureau de ce magasin. rnrnLe solde tout compte m'a été envoyé par courrier plusieurs semaines après. Sans que personne ne me contacte pour venir le chercher en mains propre.rnrnPour la "menace" de poursuite, pour un badge et surtout par email. Je n'y croyais pas du. Sachant qu'un email ne fait pas du tout office de preuve. Et qu'il faut faire des LR/AR. rnrnDonc dans

l'idée courrier disant que le badge a bien été déposé dans le casier lors du départ ?

Par **morobar**, le **07/08/2022** à **09:17**

Bonjour,rnrnCeci étant, il n'y a pas sanction pécunier puisque vous ne faites plus partie des effectifs, mais demande (éventuelle) de dommages et interets pour le détournement de l'objet. C'et un vol.

Par **Leonankou**, le **07/08/2022** à **11:41**

Un vol ? Pour quelque chose qui a été laissé dans le vestiaire ? C'est moyen comme accusation

Par **morobar**, le **08/08/2022** à **08:33**

[quote]rn C'est moyen comme accusationrnrn[/quote]rnJe réponds simplement à la question:rnrn[quote]rnJ'ai cru comprendre qu'une perte de matériel comme un badge ne peu être puni pécuniairement ou bien autrement par l'entreprise.rnrn[/quote]

Par **Leonankou**, le **09/08/2022** à **13:11**

RH contacté, tout est OK. rnrn rnrnMerci